

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conform au règlement 1907/2006 (REACH)

Date d'édition: 07-09-2015

ALGADES

Version 3

Date de la précédente édition : 20-03-2014 (remplacé en raison de la classification selon CLP)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Définition du produit : Mélange
Nom du produit : **ALGADES**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Produit biocide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hege Chemic System Murten AG
Hauptgasse 7
CH 3280 Morat/Murten
Tél. +41(0)26 6704222 Fax +41(0)26 6721059
E-mail: chemic@bluewin.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse, Zürich, numéro de téléphone 145

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange selon la directive 1272/2008/EG (CLP)

Acute Tox. 4 (oral), H302
Skin Corr. 1A, H314
Aquatic Acute 1, H400

Dangers pour la santé humaine et pour l'environnement:

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Très toxique pour les organismes aquatiques..

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement : **Danger**

Mentions de danger :

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

Mentions de mise en garde :

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir.
EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Contient 145 mg/g Didecyldimethylammoniumchlorid

2.3 Autres dangers Pas d'informations complémentaires disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
ALGADES

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

Déclaration des ingrédients selon EC-recommandation 89/542/EEG

agents tensioactifs cationiques 5-15%

Composants dangereux

Identifiants	Nom du produit	%	Classification selon 1272/2008 (CLP)
CAS 7173-51-5 CE:230-525-2 REACH nr. 01-2119945987-15	chlorure de didécylidiméthylammonium	5-15	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400
CAS 67-63-0 CE: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25	Propanol-2	5-15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases H

4. Premier secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: En cas d'évanouissement transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 10 minutes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau: Rincer immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Brûlures doivent être traitées immédiatement.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Si le produit est pulvérisé très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves.

Contact avec la peau: Irritation ou brûlures.

Ingestion: Irritation ou brûlures à la bouche, à la gorge et l'estomac.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement particulier.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Tous les moyens d'extinction sont utilisables.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Réactivité: Le produit n'est pas réactif.

5.3 Conseils aux pompiers :

Porter les équipements de protection (voir section 8)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les équipements de protection (voir section 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la dispersion dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, liant universel, sciure). Diluer les restes avec beaucoup d'eau.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conform au règlement 1907/2006 (REACH) ALGADES

6.4 Référence à d'autres sections

Voir aussi les sections 8 und 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation du poste de travail.

Éviter le contact avec les yeux et avec la peau.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Attendez les dispositions légales ; pas avec des bases et avec des produits à base de chlore.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:

Propanol-2 (SUVA, Suisse, 6/2013):

VME: (8 heures) 200 ppm

VME: (8 heures) 500 mg/m³

VLE: (15 min.) 400 ppm

VLE:(15 min.) 1000 mg/m³

Notation SSc :si la VME a été respectée, il n'y a pas a craindre de lésions du fœtus.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Si le produit est pulvérisé porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques, conforme à la norme EN 374. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

Matériaux recommandés : Caoutchouc nitril(durée de perméation >360 min) et Chlorure de polyvinyle (PVC, durée de perméation >150 min.).

Ne pas recommandé : PVA (Polyvinylalcohol)

Protection des yeux: Lunettes de sécurité chimique, conforme à la norme EN 166.

Protection corporelle: Si utilisé normalement non applicable. Retirer les vêtements contaminés.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	liquide
Couleur:	sans couleur
Odeur:	faible
Valeur de seuil pour l'odeur:	non disponible
pH:	7 à 8
Point de congélation :	<0°C
Point d'ébullition (°C):	80-100° C.
Point d'inflammation (°C):	52 (voir section 9.2)
Auto-inflammation (°C):	le produit ne s'enflamme pas spontanément
Danger d'explosion:	le produit n'est pas explosif
Pression de vapeur (20°C):	non disponible
Densité de vapeur :	non disponible
Température de décomposition	non disponible
Propriétés d'oxydation:	le produit n'est pas oxydant
Densité (20°C.):	0,98 g/cm ³
Viscosité (dynamique, 20°C.):	<10 mPas
Solubilité dans l'eau:	entièrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
ALGADES

9.2 Autres informations

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne comme irritant. Le produit ne peut pas entretenir la combustion par conséquent le produit n'est pas classé comme inflammable-

Teneur en COV : 6%

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans les conditions normales aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Chlorure de didécyltriméthylammonium:

DL50: >238 mg/kg (rat, oral)

Propanol-2

DL50: 8000 mg/kg (rat, oral)

11.2 Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux:

Irritation.

Contact avec la peau:

Dégraissage de la peau. Rougeur.

Ingestion:

Effet fortement corrosif sur la cavité buccale et le pharynx.

11.3 Autres informations

Sensibilisant:

Non classé

Cancérogénicité:

Non classé.

Mutagénicité:

Non classé.

Toxicité pour la reproduction:

Non classé.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Chlorure de didécyltriméthylammonium : CE50 (Dahnie, 48 h.) >0,0062 mg/l

: CL50 (poison, Pimephales promelas, 96 h.) 0,19 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs sont plus de 90% dégradable selon les méthodes de tests législatives.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et PvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
ALGADES

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Les ordonnances suivantes doivent être respectées:

RS 814.600	Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD)
RS 814.610	Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD)
RS 814.610.1	Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets

Emballage : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU 1903

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Désinfectant liquide corrosif, n.s.a.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 8

14.4 Groupe d'emballage: III

14.5 Dangers pour l'environnement:

oui

14.6 Préconditions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions spéciaux :	Néant
Code tunnel:	E
Code classification :	C9

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées et, en particulier:

RS 813.11	Ordonnance sur les produits chimiques (OChim)
RS 814.318.142.1	Ordonnance sur la protection de l'air (OPair)
RS 814.018	Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)
RS 814.012	Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)
RS 814.81	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)
RS 822.115	Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5)
RS 822.115.2	Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes
RS 822.111.52	Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité.

Ce produit est autorisé comme produit biocide en Suisse avec numéro d'autorisation CHZB 0387

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non terminé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conform au règlement 1907/2006 (REACH)
ALGADES

16. Autres informations

Texte intégral des phrases H aux ingrédients nummés dans la section 3 :

Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4	H302	Nocif en cas d'ingestion
Acute Tox. 4 (dermal)	Toxicité aiguë (cutané) - catégorie 4	H312	Nocif par contact cutané.
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 1A	H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique - catégorie 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic. Acute 1	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de notre connaissance mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel